

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Troissereux (Oise) qui félicitent la Convention et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Troissereux (Oise) qui félicitent la Convention et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 337;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28346_t1_0337_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tion de l'assemblée, et il l'a approuvée en disant : nous aurions dû le faire plus tôt, je vous assure qu'aujourd'hui avant ma messe où tout le général des habitants va être assemblé, ils vont en être instruits et accepteront, je vais leur prouver que cela est de droit. Le peuple assemblé, le citoyen ministre a fait connaître qu'ils ne devaient pas y trouver la moindre difficulté par les moyens dont il s'est servi, et aussitôt toute la commune entière s'est levée : il faut le faire partir sur le champ, nous devons tous venir au secours à notre chère patrie opprimée par les tyrans coalisés, et que tous ces objets soient adressés directement à la Convention nationale, ainsi que copie du présent procès-verbal en l'invitant de nous accuser la réception; le tout pesant 9 marcs. Ainsi a fini l'assemblée par des cris mille fois répétés : vive la République, vive la Montagne, et invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Délibéré les jour et an que dessus.

François PEQUINEAU (*maire*), DROUÈRE, GROUAS, CREITOT, MILCENT, GONDOUIN, FILLION, LAURIER, etc. (*sic*).

P.c.c. : DROUÈRE.

40

Les membres du conseil général et le comité de surveillance de la commune de Troissereux (1), district de Beauvais, département de l'Oise, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Ils ont déposé au district l'argenterie du ci-devant culte, et ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 14 paires de bas, 14 paires de souliers neufs, et 31 chemises.

Ils renouvellent le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour protéger le respect dû à la représentation nationale, et pour l'entière destruction des tyrans et de tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Troissereux, 27 pluv. II] (3).

« Citoyens,

La commune de Troissereux, chef-lieu de canton, district de Beauvais, département de l'Oise, ne veut pas être des dernières à vous féliciter sur vos travaux; elle vous conjure instamment, au nom sacré de la Patrie, qui vous est si chère, de ne pas quitter votre poste, que vous n'ayez assuré le parfait bonheur de la République, pour lequel vous avez travaillé jusqu'à ce moment avec tant de zèle et de succès.

Notre commune est à la hauteur de la révolution, elle a unanimement abjuré tout fanatisme pour suivre le culte de la Raison, de la liberté et de l'égalité que nous regardons comme autant de divinités que l'ignorance seule de nos pères leur a pu leur faire méconnaître.

Nous avons débarrassé notre église des frivolités qu'un prêtre imposteur y avait consacrées;

nous avons unanimement arrêté d'y former un temple à la Raison, et nous avons déposé toute notre argenterie pesant 9 marcs 4 gros, dans la caisse du district, afin que, convertie en monnaie, elle devienne une ressource de plus contre nos ennemis. Nous réclamons de la Convention qu'elle veuille nous conserver notre ci-devant église pour notre temple de Raison.

Nous avons célébré avec transport le triomphe de nos braves défenseurs à Toulon; une réunion civique dans un banquet frugal, apporté par chaque famille a resserré et consacré nos sentimens de fraternité.

Les dons en bas, souliers, chemises ont afflué sur l'autel de la patrie, et notre petite commune a, du premier abord, fourni 14 paires de souliers neufs, 14 paires de bas tout neufs aussi et 31 chemises; notre zèle n'en restera pas là.

Nous comptons 26 de nos concitoyens au nombre des défenseurs de la République. Nous avons fait en août 1792 un soldat au nom de la commune, moyennant une haute paye de 10 s. qu'il a reçue de nous pendant 8 mois et demi.

Il a été porté de notre commune dans la caisse du district 1800 livres en or et argent qui ont été converties en assignats républicains et qui ont été portés à l'emprunt volontaire avec 1200 autres livres en assignats, par deux de nos concitoyens qui ne sont riches que de leur amour pour la liberté.

Nous avons rempli toutes les réquisitions qui nous ont été faites, et nous nous sommes dépouillés de ce qui nous était nécessaire (pour arriver à la prochaine récolte en grains et fourrages de notre propre consommation) pour venir au secours de nos vigoureux défenseurs, et de nos braves frères de Paris.

Nous avons tous juré, citoyens représentans, et nous le répétons sans cesse le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour protéger le respect dû à la Convention nationale et pour l'entière destruction de tous les rois et tyrans ennemis de notre chère patrie. Vive la République.»

ROISIN (*maire*), LETHEUX, PELLETIER, SOYER, DACHEZ, LEVASSEUR, Philippe MERCIER, MIGNON, BENOIST [et 26 signatures illisibles].

Les membres composant le Comité de surveillance de la commune de Troissereux, après avoir pris lecture d'une adresse que le conseil général envoie à la Convention nationale, et dont il leur donne communication, reconnaissent qu'il n'y a rien à ajouter aux sentimens de vrai et pur républicanisme qui animent cette commune; l'adresse a, en conséquence, été adoptée à l'unanimité pour être couverte des signatures des membres présens qui ne cesseront d'être animés des mêmes sentimens et elle reste sur le champ couchée sur le registre du comité.

Guerre, jusqu'à leur entière destruction aux despotes, aux tyrans et à tous les traîtres ennemis de notre liberté. Respect et reconnaissance éternelle et amour inviolable envers cette sainte Montagne qui s'est élevée pour le soutien de la République et le parfait bonheur des sans-culottes. Tels sont les sentimens que conserveront jusqu'au dernier soupir les membres soussignés du comité de surveillance de Troissereux.»

BOSQUITON, BOUCHÉ, FOSSIER, LEFORT.

(1) Et non pas Troissereaux.

(2) P.V., XXXVI, 138. Bⁱⁿ, 7 flor. et 13 flor. (2^e suppl^e); J. Univ., n° 1625.

(3) C 301, pl. 1078, p. 32.